MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE ET DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Arrêté portant désignation du site Natura 2000 Jarny - Mars-la-Tour (zone de protection spéciale)

NOR : DEVN0650333A

La ministre de l'écologie et du développement durable,

Vu la directive 79/409/CEE du Conseil du 2 avril 1979 modifiée concernant la conservation des oiseaux sauvages, notamment son article 4 et son annexe I ;

Vu le code de l'environnement, notamment le II et le III de l'article L. 414-1, et les articles R. 414-2, R. 414-3, R. 414-5 et R. 414-7 ;

Vu l'arrêté du 16 novembre 2001 relatif à la liste des espèces d'oiseaux qui peuvent justifier la désignation de zones de protection spéciale au titre du réseau écologique européen Natura 2000 selon l'article L. 414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement ;

Vu les avis des communes et des établissements publics de coopération intercommunale concernés ;

Arrête :

Art. 1er - Est désigné sous l'appellation « site Natura 2000 Jarny - Mars-la-Tour » (zone de protection spéciale FR4112012) l'espace délimité sur les quatre cartes au 1/25000 ci-jointes, s'étendant dans le département de la Meurthe-et-Moselle :
- sur la totalité du territoire des communes suivantes : Hannonville-Suzémont, Saint-Marcel, Sponville, Tronville, Ville-sur-Yron ;
- sur une partie du territoire des communes suivantes : Bruville, Doncourt-lès-Conflans, Jarny, Mars-la-Tour.

Art. 2 - La liste des espèces d'oiseaux justifiant la désignation du « site Natura 2000 Jarny - Mars-la-Tour » figure en annexe au présent arrêté.

Cette liste ainsi que les cartes visées à l'article 1er ci-dessus peuvent être consultées à la préfecture de la Meurthe-et-Moselle, à la direction régionale de l'environnement de Lorraine, ainsi qu'à la direction de la nature et des paysages au ministère de l'écologie et du développement durable.

Art. 3 - Le directeur de la nature et des paysages est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le - 7 JUIN 2006

Nelly OLIN

Annexe

A l'arrêté de désignation du site Natura 2000 FR4112012 Jarny - Mars-la-Tour (zone de protection spéciale)

Liste des espèces d'oiseaux justifiant cette désignation

1 - Liste des espèces d'oiseaux figurant sur la liste arrêtée le 16 novembre 2001 justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (1er alinéa) du code de l'environnement

A094	Balbuzard pêcheur	*Pandion haliaetus*
A072	Bondrée apivore	*Pernis apivorus*
A082	Busard Saint-Martin	*Circus cyaneus*
A084	Busard cendré	*Circus pygargus*
A081	Busard des roseaux	*Circus aeruginosus*
A031	Cigogne blanche	*Ciconia ciconia*
A272	Gorgebleue à miroir	*Luscinia svecica*
A127	Grue cendrée	*Grus grus*
A229	Martin-pêcheur d'Europe	*Alcedo atthis*
A073	Milan noir	*Milvus migrans*
A074	Milan royal	*Milvus milvus*
A234	Pic cendré	*Picus canus*
A238	Pic mar	*Dendrocopos medius*
A338	Pie-grièche écorcheur	*Lanius collurio*

2 - Liste des autres espèces d'oiseaux migrateurs justifiant la désignation du site au titre de l'article L.414-1-II (2ème alinéa) du code de l'environnement

A153	Bécassine des marais	*Gallinago gallinago*
A113	Caille des blés	*Coturnix coturnix*
A096	Faucon crécerelle	*Falco tinnunculus*
A099	Faucon hobereau	*Falco subbuteo*
A118	Râle d'eau	*Rallus aquaticus*
A142	Vanneau huppé	*Vanellus vanellus*

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECOLOGIE
ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE

SITE NATURA 2000 JARNY-MARS-LA-TOUR (ZPS)
FR4112012 (Meurthe-et-Moselle)
Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.
Signé le : - 7 JUIN 2006
La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN

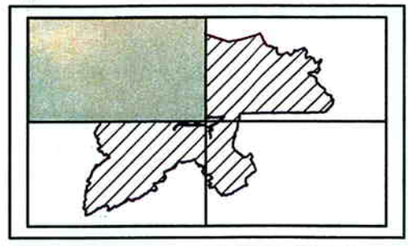

ZPS

Fond scan25® - IGN© 200

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECOLOGIE
ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE

SITE NATURA 2000 JARNY-MARS-LA-TOUR (ZPS)
FR4112012 (Meurthe-et-Moselle)
Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.
Signé le : - 7 JUIN 2006
La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN

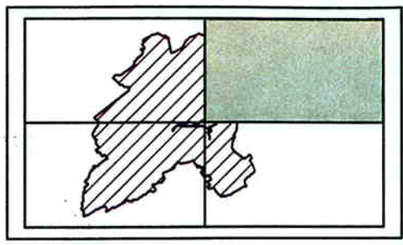

ZPS

Fond scan25® - IGN© 200

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECOLOGIE ET DU DEVELOPPEMENT DURABLE

SITE NATURA 2000 JARNY-MARS-LA-TOUR (ZPS)
FR4112012 (Meurthe-et-Moselle)
Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.
Signé le : - 7 JUIN 2006
La ministre de l'écologie et du développement durable

Nelly OLIN

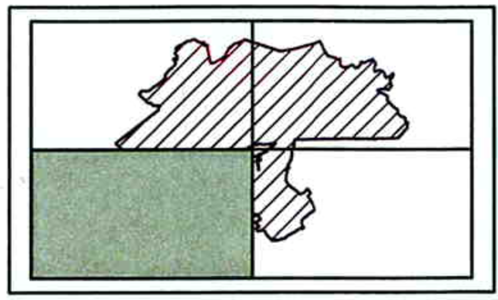

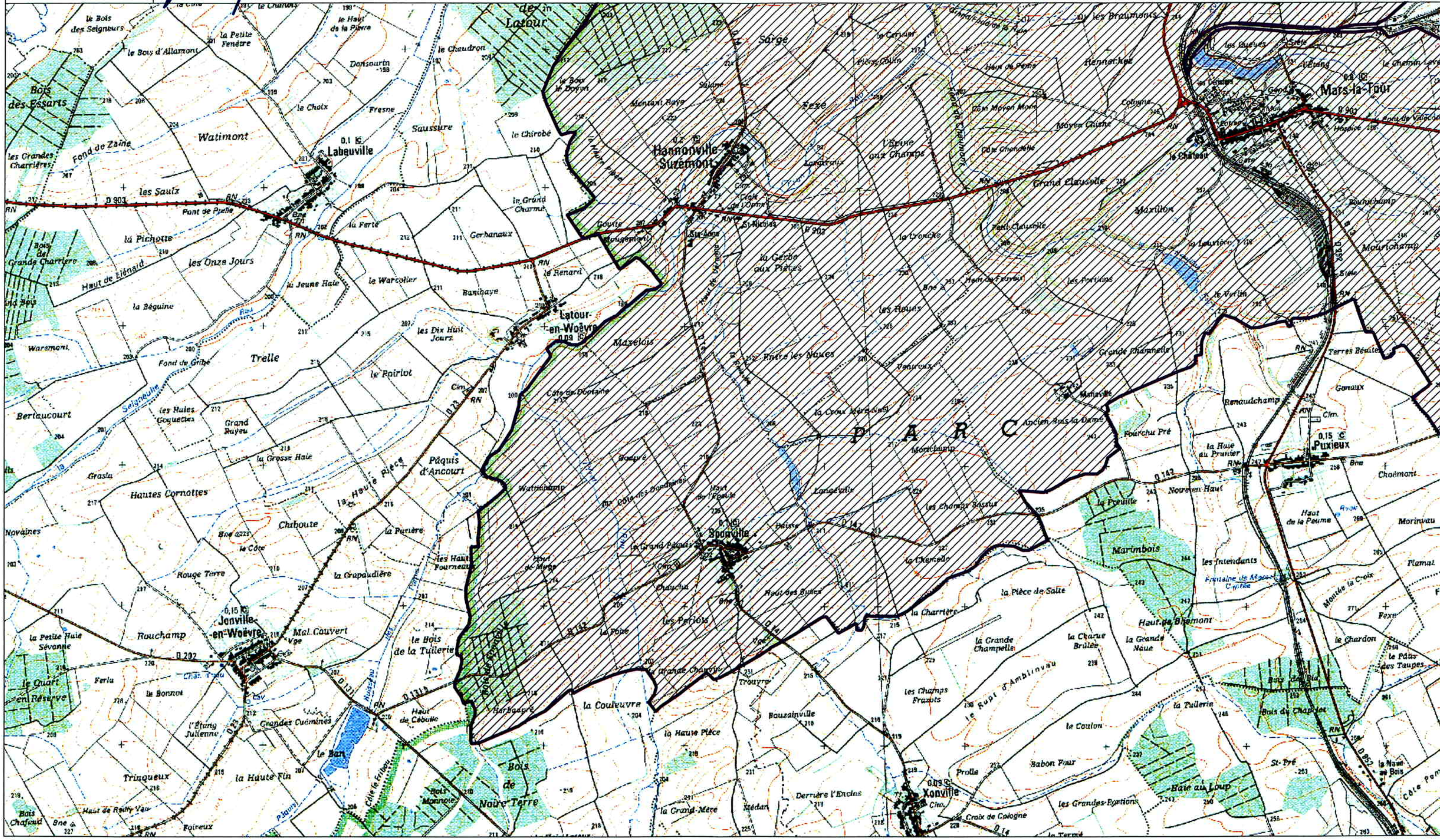

ZPS

Fond scan25® - IGN© 200

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTERE DE L'ECOLOGIE
ET DU DEVELOPPEMENT
DURABLE

SITE NATURA 2000 JARNY-MARS-LA-TOUR (ZPS)
FR4112012 (Meurthe-et-Moselle)
Carte au 1/25 000 (fond IGN scan25) annexée à l'arrêté de désignation de la ZPS.
Signé le : -7 JUIN 2006
La ministre de l'écologie et du développement durable
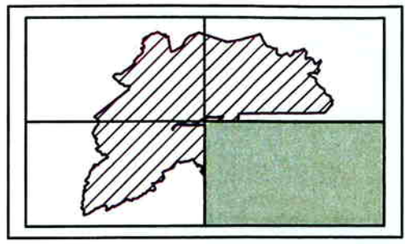
Nelly OLIN